

Fiche d'information sécurité produit

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du

volontaria

Date d'émission: 04.07.2025 Date de révision: 04.07.2025 Remplace la version de: 06.05.2024 Version: 1.9

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit Article

Nom du produit Mineral wool products / FS boards / Insulated sleeve/ Cavity Barrier

Code du produit BU Fire Protection Article
Autres moyens d'identification Mineral wool products:

CP 777 CP 767 CFS-TTS MD P CFS-TTS MD C CFS-CO Mineral wool

FS boards:

CP 670 CP 673 CP 676 CFS-CT B CFS-CT HDB

Insulated sleeve: CP 645 Cavity Barrier:

CFS-VB E60 CFS-VB E120 CFS-NVB E120

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Spec. d'usage industriel/professionnel Réservé à un usage professionnel

Utilisation de la substance/mélange Produits de construction

1.2.2. Utilisations déconseillées

Restrictions d'emploi Bâtiment et travaux de construction

1.3. Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Service établissant la fiche technique

Hilti (Suisse) SA Hilti AG

 Kalchbühlstrasse 22
 Feldkircherstraße 100

 CH 8038 Zurich
 FL 9494 Schaan

 Suisse
 Liechtenstein

 T +41 844 84 85, F +41 844 84 86
 T +423 234 2111

info@hilti.ch product.compliance-fire.protection@hilti.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence Emergency CONTACT (24-Hour-Number):

GBK GmbH Global Regulatory Compliance

+49 (0)6132-84463

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Phrases supplémentaires A Safety Data Sheet is not required due to the classification of these products as "articles"

according to Regulation (EC) No. 1907/2006 of 18 December 2006 (EU) / 29CFR



Fiche d'information sécurité produit

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

1910.1200 (U.S.A.). Consequently, these products are exempted from CLP / OSHA Labeling and SDS requirements.

2.3. Autres dangers

Autres dangers non classés

A Safety Data Sheet is not required due to the classification of these products as "articles" according to Regulation (EC) No. 1907/2006 of 18 December 2006 (EU) / 29CFR 1910.1200 (U.S.A.). Consequently, these products are exempted from CLP / OSHA Labeling and SDS requirements.

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
Ne contient pas de substances PBT et/ou vPvB ≥ 0,1 % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH

Composant	
formaldéhyde à% (50-00-0)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
Man-made vitreous (silicate) fibres with random orientation with alkaline and alkali earth oxides (Na2O+K2O+CaO+MgO+BaO) content greater than 18% by weight and fulfilling one of the Nota Q conditions	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

La substance n'apparaît pas dans la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnue comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission

Composant			
Man-made vitreous (silicate) fibres with random orientation with alkaline and alkali earth oxides (Na2O+K2O+CaO+MgO+BaO) content greater than 18% by weight and fulfilling one of the Nota Q conditions	La substance n'apparaît pas dans la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnue comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission		
formaldéhyde à% (50-00-0)	La substance n'apparaît pas dans la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnue comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission		

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable



Fiche d'information sécurité produit

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	Conc.	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Man-made vitreous (silicate) fibres with random orientation with alkaline and alkali earth oxides (Na2O+K2O+CaO+MgO+BaO) content greater than 18% by weight and fulfilling one of the Nota Q conditions	N° CE: 926-099-9 N° REACH: 01-2119472313- 44	≥ 60	Non classé
formaldéhyde à%	N° CAS: 50-00-0 N° CE: 200-001-8 N° Index: 605-001-00-5	< 0,01	Acute Tox. 3 (par voie orale), H301 (ATE=100 mg/kg de poids corporel) Acute Tox. 3 (par voie cutanée), H311 (ATE=270 mg/kg de poids corporel) Acute Tox. 3 (par inhalation : poussières, brouillard), H331 (ATE=0,5 mg/l/4h) Skin Corr. 1B, H314 Skin Sens. 1, H317 Muta. 2, H341 Carc. 1B, H350 STOT SE 3, H335 Aquatic Chronic 3, H412

Limites de concentration spécifiques:			
Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques	
, ,	N° CAS: 50-00-0 N° CE: 200-001-8 N° Index: 605-001-00-5	$(0,2 \le C \le 100)$ Skin Sens. 1; H317 $(5 \le C < 25)$ Eye Irrit. 2; H319 $(5 \le C < 25)$ Skin Irrit. 2; H315 $(5 \le C \le 100)$ STOT SE 3; H335 $(25 \le C \le 100)$ Skin Corr. 1B; H314	

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins général Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Premiers soins après inhalation Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut

confortablement respirer. Mettre la victime au repos.

Premiers soins après contact avec la peau Laver la peau avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. Premiers soins après contact oculaire

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Consulter un médecin si la

douleur ou la rougeur persistent. Rincer la bouche à l'eau. Faire boire beaucoup d'eau.

Premiers soins après ingestion

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

04.07.2025 (Version: 1.9) CH - fr 3/12



Fiche d'information sécurité produit

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Le produit lui-même ne brûle pas. Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau

pulvérisée. Sable.

Moyens d'extinction non appropriés Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie Protection en cas d'incendie Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement. Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une

protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

Procédures d'urgence Eloigner le personnel superflu.

Mesures antipoussières Porter un appareil de protection respiratoire adéquat.

6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage Réduire à un minimum la production de poussières.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans

danger

Mesures d'hygiène

Eviter le contact avec la peau et les yeux. Eviter toute formation de poussière. Ne pas respirer les poussières.

Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de

sécurité

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation. Empêcher ou limiter la formation

et la dispersion de poussières. Stocker dans un endroit sec.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles



Fiche d'information sécurité produit

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

formaldéhyde à% (50-00-0)		
UE - Valeur limite contraignante d'exposition professionnelle (BOEL)		
Nom local Formaldehyde		
BOEL TWA	0,37 mg/m³ 0,62 mg/m³ (Limit value for the health care, funeral and embalming sectors until 11 July 2024)	
	0,3 ppm 0,5 ppm (Limit value for the health care, funeral and embalming sectors until 11 July 2024)	
BOEL STEL	0,74 mg/m³	
	0,6 ppm	
Notes	Dermal sensitisation (The substance can cause sensitisation of the skin)	
Référence réglementaire	e réglementaire DIRECTIVE (EU) 2019/983 (amending Directive 2004/37/EC)	
Suisse - Valeurs Limites d'exposition professionnel	lle	
Nom local	Formaldéhyde	
MAK (OEL TWA)	0,37 mg/m³	
	0,3 ppm	
KZGW (OEL STEL)	0,74 mg/m³	
	0,6 ppm	
Toxicité critique	Yeux	
Notation	S, C1 [#] B, SS _C	
Remarque	4x15	
Référence réglementaire www.suva.ch, 01.01.2023		
Man made vitreeue (cilicate) fibree with rendem exientation with alkeline and alkeli certh evides (Ne20 - K20 - Ca0 - Ma0 - Ba0) centent		

Man-made vitreous (silicate) fibres with random orientation with alkaline and alkali earth oxides (Na2O+K2O+CaO+MgO+BaO) content greater than 18% by weight and fulfilling one of the Nota Q conditions

UE - Valeur limite indicative d'exposition professionnelle (IOEL)

Nom local N		Man made mineral fibers (MMMF)
	IOEL TWA	1 fibres/mL
	Remarque	(Year of adoption 2012)
	Référence réglementaire	SCOEL Recommendations

8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles



Fiche d'information sécurité produit

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.2. Équipements de protection individuelle

Equipement de protection individuelle:

Eviter toute exposition inutile. Vêtements de protection. Gants. Lunettes de sécurité.

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:







8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Protection oculaire:

Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité

8.2.2.2. Protection de la peau

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des mains:

Porter des gants de protection.

Protection des mains					
Туре	Matériau	Perméation	Epaisseur (mm)	Pénétration	Norme
Gants réutilisables					EN 388

8.2.2.3. Protection respiratoire

Protection respiratoire:

En cas de formation de poussières, utiliser un appareil respiratoire avec un filtre: Dégagement de poussières: masque antipoussières filtre P2

8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Autres informations:

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Solide

Couleur Couleurs variées.

Apparence Fibreux.
Odeur inodore.
Seuil olfactif Pas disponible



Fiche d'information sécurité produit

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

Point de fusion > 1000 °C

Point de congélation Pas disponible

Point d'ébullition Pas disponible

Inflammabilité Non inflammable, Ininflammable.

Limite inférieure d'explosion Non applicable Limite supérieure d'explosion Non applicable Point d'éclair Non applicable Température d'auto-inflammation Non applicable Température de décomposition Pas disponible pН Pas disponible pH solution Pas disponible Viscosité, cinématique Non applicable Solubilité Insoluble. Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) Pas disponible Pas disponible Pression de vapeur Pression de vapeur à 50°C Pas disponible Masse volumique Pas disponible Densité relative 20 - 250 kg/m³ Densité relative de vapeur à 20°C Non applicable Taille d'une particule Pas disponible Pas disponible Distribution granulométrique Pas disponible Forme de particule Ratio d'aspect d'une particule Pas disponible Surface spécifique d'une particule Pas disponible Empoussiérage des particules Pas disponible

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'emploi.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Stable dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Pas d'information disponible.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.



Fiche d'information sécurité produit

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

11.1. Informations sur les classes de dange	r telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008
Toxicité aiguë (orale)	Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation)	Non classé
formaldéhyde à% (50-00-0)	
DL50 orale	600 mg/kg
DL50 voie cutanée	270 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat [ppm]	480 ppm
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Non classé
Indications complémentaires	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Les poussières du produit peuvent provoquer une irritation de la peau
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Non classé
Indications complémentaires	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Les poussières du produit peuvent provoquer une irritation des yeux
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Non classé
Indications complémentaires	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
	Les poussières éventuelles du produit peuvent provoquer une irritation respiratoire à la suite d'une exposition excessive par inhalation
Mutagénicité sur les cellules germinales	Non classé
Indications complémentaires	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Cancérogénicité	Non classé
Indications complémentaires	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
formaldéhyde à% (50-00-0)	
Groupe IARC	1 - Cancérogène pour l'homme
Toxicité pour la reproduction	Non classé
Indications complémentaires	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité spécifique pour certains organes cibles	Non classé
(STOT) (exposition unique) Indications complémentaires	Compte tany des despése dispenibles les aritères de eleccification ne cent per remplie
formaldéhyde à% (50-00-0)	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité spécifique pour certains organes cibles	Peut irriter les voies respiratoires.
(STOT) (exposition unique)	reut initeries voies respiratoires.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles	Non classé
(STOT) (exposition répétée)	
Indications complémentaires	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Danger par aspiration	Non classé
Indications complémentaires	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

11.2. Informations sur les autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

11.2.2. Autres informations

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis



Fiche d'information sécurité produit

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne

provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme

(aiguë)

Non classé

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme

(chronique)

Non classé

formaldéhyde à% (50-00-0)	
CE50 - Crustacés [1]	2 mg/l
NOEC chronique crustacé	1 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Mineral wool products / FS boards / Insulated sleeve/ Cavity Barrier	
Persistance et dégradabilité	Non établi.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Mineral wool products / FS boards / Insulated sleeve/ Cavity Barrier	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Mineral wool products / FS boards / Insulated sleeve/ Cavity Barrier

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour le traitement du produit/emballage

Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Liste européenne des déchets (LoW, CE 2000/532)

17 06 04 - matériaux d'isolation autres que ceux visés aux rubriques 17 06 01 et 17 06 03

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / RID /

04.07.2025 (Version: 1.9) CH - fr 9/12



Fiche d'information sécurité produit

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

ADR	IMDG	IATA	RID		
14.1. Numéro ONU ou numéro d'id	lentification	•			
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable		
14.2. Désignation officielle de tran	sport de l'ONU	•			
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable		
14.3. Classe(s) de danger pour le t	ransport	_			
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable		
14.4. Groupe d'emballage	14.4. Groupe d'emballage				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable		
14.5. Dangers pour l'environnement					
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable		
Pas d'informations supplémentaires disponibles					

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Non applicable

Transport maritime

Non applicable

Transport aérien

Non applicable

Transport ferroviaire

Non applicable

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)

Non applicable.

Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Liste candidate REACH (SVHC)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des substances candidates de REACH

Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux)



Fiche d'information sécurité produit

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des POP (règlement UE 2019/1021 sur les polluants organiques persistants)

Règlement sur l'appauvrissement de la couche d'ozone (UE 1005/2009)

Ne contient aucune substance listée dans la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 2024/590 relatif à des substances appauvrissant la couche d'ozone)

Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs)

Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs de drogues (Règlement CE 273/2004 relatif à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes)

15.1.2. Directives nationales

Tous les composants de ce produit sont présents et répertoriés comme actifs dans l'inventaire de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA) de l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

Indications de changement				
Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques	
			product name update	

Sources des données RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16

décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant

le règlement (CE) no 1907/2006.

Autres informations Aucun(e).

Texte intégral des phrases H et EUH:		
Acute Tox. 3 (par inhalation : poussières, brouillard)	Toxicité aiguë (Inhalation:poussières,brouillard) Catégorie 3	
Acute Tox. 3 (par voie cutanée)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 3	
Acute Tox. 3 (par voie orale)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 3	
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 3	
Carc. 1B	Cancérogénicité, catégorie 1B	
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2	



Fiche d'information sécurité produit

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

Texte intégral des phrases H et EUH:			
Muta. 2	Mutagénicité sur les cellules germinales, catégorie 2		
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1B		
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2		
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1		
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, catégorie 3, Irritation des voies respiratoires		
H301	Toxique en cas d'ingestion.		
H311	Toxique par contact cutané.		
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.		
H315	Provoque une irritation cutanée.		
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.		
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.		
H331	Toxique par inhalation.		
H335	Peut irriter les voies respiratoires.		
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.		
H350	Peut provoquer le cancer.		
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme.		

SDS_EU_Hilti